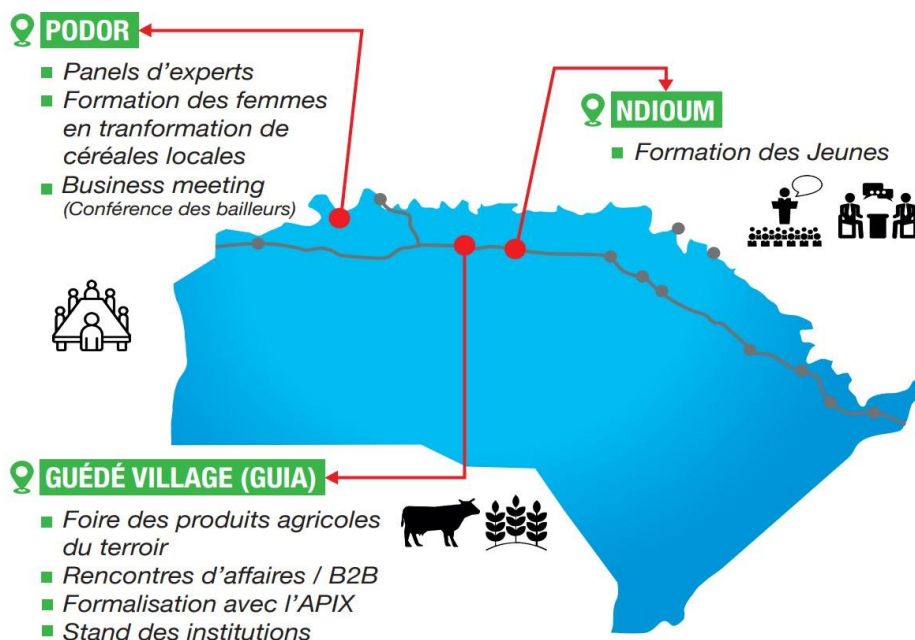


1^{ère} Edition FORUM ECONOMIQUE DE PODOR
du 12 au 16 Décembre 2022



LES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT DANS LE DEPARTEMENT DE PODOR



RAPPORT GÉNÉRAL

Janvier 2023

Sigles et abréviations

ADENA	Association pour le Développement de Namarel et Villages Environnants
AMIDEFEP	Alliance des Masses Intégrées pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et l'Emergence de Podor
ANAT	Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
CDI	Charte du Domaine Irrigué
CDP	Conseil Départemental de Podor
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CRAFS	Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
CTC	Coaching Territorial Continu
ENO	Espace Numérique Ouvert
FAO	Food and Agriculture Organization
FEP	Forum Economique du département de Podor
FNDASP	Fonds National pour le Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FONGAD	Fonds de Garantie et d'investissement de la Diaspora
GIE	Groupement d'Intérêts Economiques
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GMPSE	Guichet Mobile de Promotion et de Services aux Entreprises
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
LBA	La Banque Agricole
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire
MCA	Millennium Challenge Account
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
NICAD	Numéro d'Identification Cadastral
NINEA	Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations
ODD	Objectifs de Développement Durable
OP	Organisation de Producteurs
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PGRN	Plateforme de Gestion des Ressources Naturelles
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PNADT	Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PP	Personne Physique sans ou avec non commercial
PPP	Partenariat Public Privé
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PROCASEF	Projet Cadastre et Sécurisation Foncière
PSS	Policy Systems Services

RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SAED	Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SAU	Surface Agricole Utile
SIF	Système d'Information Foncier
SIM	Système d'Information Météorologique
SIMB	Système d'Information des Marchés du Bétail
SIT	Système d'Information Territorial
SRE	Système de Récépissé d'Entrepôt
SSB	Services Sociaux de Base
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal
UJAK	Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli Wirndé
UP	Unité Pastorale
USAID	United States Agency for International Development
UVS	Université Virtuelle du Sénégal



Table des matières

Sigles et abréviations	2
Table des matières.....	4
1 Panels d'experts : des regards croisés entre producteurs, transformateurs, élus, secteurs privé et public et chercheurs.....	7
1.1 <i>Souveraineté alimentaire et transition agroécologique, quelle contribution des territoires ?.....</i>	8
1.2 <i>Débloquer ou déverrouiller le gisement de potentiels agricoles</i>	9
1.2.1 Recommandation 1 : revoir la stratégie d'aménagements hydro-agricoles.....	9
1.2.2 Recommandation 2 : développer la culture de l'irrigation moderne.....	10
1.2.3 Recommandation 3 : repenser la gouvernance multi-scalaire de l'eau	10
1.2.4 Recommandation 4 : faire de la place à l'agrobusiness dans la stratégie de valorisation des potentialités du département	11
1.2.5 Recommandation 5 : développer l'intercommunalité autour de projets structurants.....	11
1.2.6 Recommandation 6 : poursuivre le désenclavement de l'Ile à Morphy.....	11
1.2.7 Recommandation 7 : vulgariser le Système de Récépissé d'Entrepôt (SRE).....	12
1.3 <i>Investir dans l'élevage à Podor pour la souveraineté alimentaire</i>	12
1.3.1 Recommandation 8 : pacifier la cohabitation entre éleveurs et agricultures dans l'espace	13
1.3.2 Recommandation 9 : apaiser et sécuriser la transhumance transfrontalière.....	13
1.3.3 Recommandation 10 : promouvoir les métiers de l'élevage grâce à la transformation	13
1.4 <i>Sécuriser les droits fonciers et promouvoir les investissements responsables ...</i>	14
1.4.1 Recommandation 11 : renforcer les capacités des communes dans la gestion sécurisée du foncier	14
1.4.2 Recommandation 12 : privilégier toujours la gestion concertée du foncier par le dialogue communautaire intégrant les réalités socio-culturelles locales	14
2 Formation des jeunes, des femmes et des élus locaux du développement de Podor.....	15
2.1 <i>Leadership, entrepreneuriat, gestion et emploi pour les jeunes</i>	15
2.2 <i>Formation des femmes en transformation de céréales locales.....</i>	15
2.3 <i>Renforcement des capacités techniques des élus locaux pour une meilleure performance de l'administration locale.....</i>	16
3 Foire départementale des produits agricoles du terroir à Guia	16

4	Formalisation d’entreprises pour capter des opportunités d’affaires.....	17
5	Perspectives de développement territorial de Podor	19
5.1	<i>Avec l’ARD de Saint-Louis</i>	19
5.2	<i>Avec la SAED dans la Vallée.....</i>	19
6	Suivi des conclusions issues des panels d’experts	20
6.1	<i>Engagement du Conseil départemental et des maires du département.....</i>	20
6.2	<i>Comité de suivi.....</i>	20
6.3	<i>Cellule opérationnelle et de suivi des projets</i>	20
6.4	<i>Comité d’initiatives sur la Plateforme de gestion des ressources naturelles</i>	20



Du 12 au 16 décembre 2022, le Forum Economique du département de Podor (FEP) a eu lieu dans la ville du même nom. L'ouverture officielle a été marquée par le discours de bienvenue et de remerciements du représentant de l'adjoint au maire de la ville de Podor, du chef de file des Organisations de Producteurs (OP), de l'administratrice de la Fondation de la Banque de l'Habitat du Sénégal (FBHS), du représentant de l'United States Agency for International Development (USAID), du directeur exécutif de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), du directeur général de la Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), du président du Conseil Départemental de Podor (CDP) et du préfet du département de Podor.

En résumé, les mots d'introduction ont permis de saluer et de remercier tous les participants à la première édition du forum économique de Podor dont l'objectif est d'échanger sur les défis de la transformation des potentialités de développement du département de Podor pour créer les conditions d'une synergie d'acteurs dans le but de matérialiser la territorialisation des politiques publiques. En d'autres termes, il s'est agi de renforcer l'animation territoriale pour la co-construction progressive d'un modèle de développement en valorisant les potentialités territoriales et faire du département de Podor un laboratoire de référence nationale. Ce Forum aura contribué à actualiser les réflexions sur les manières de promouvoir l'investissement responsable à travers des Partenariats Publics Privés (PPP), voire citoyens et communautaires, basé sur des modèles gagnants-gagnants..., et de proposer des solutions réalistes et réalisable pour un développement territorial durable : *le temps de l'action*.

Le forum a été structuré en cinq principales séquences : panels d'experts, formation des femmes et des jeunes, foire des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des terroirs, formalisation des entreprises pour faciliter l'accès au financement adapté et un échange sur les perspectives de développement territorial du département de Podor.



1 Panels d'experts : des regards croisés entre producteurs, transformateurs, élus, secteurs privé et public et chercheurs

INTERVENANTS DANS LES PANELS D'EXPERTS	
<i>Traduction Français/Pulaar/Français</i>	M. Moussa SOW , journaliste, Radio Podor FM
<i>Cadrage général des panels d'experts</i>	Dr Ibrahima Hathie , Économiste principal, expert des chaînes de valeurs agricoles, des ODD et du changement climatique, DGA PSS/USAID, chercheur émérite de l'IPAR
<i>Panel n°1 : Comment les territoires peuvent-elles contribuer à la souveraineté alimentaire : potentialités à développer et contraintes à lever ?</i>	Dr Ibrahima Dia, Sociologue rural, ancien Directeur général de MCA Sénégal, chercheur associé à IPAR, modération M. Aboubakry Sow, DG SAED, sur le rôle de l'irrigation dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de la souveraineté alimentaire M. Abdoulaye Ly, Directeur Club des investisseurs du Sénégal Dr Ibrahima Diarra, Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire (ANAT), sur la contribution du département de Podor à partir du Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) à la souveraineté alimentaire
<i>Panel n°2 : Les opportunités d'investissement dans l'élevage : expérience, attentes et défis pour contribuer à la souveraineté alimentaire</i>	Dr Diarra Diakhaté, Chef d'antenne Nord PRAPS/MEPA, modération M. Yoro Diaw, chef de service élevage et productions animales, sur les opportunités d'investissement dans le secteur de l'élevage à Podor M. Oumar Ndiaye, sur la plateforme de développement de Podor autour des métiers de l'élevage M. Aboubakri Diallo, président de la maison des éleveurs de Podor, sur la situation du secteur de l'élevage au niveau du département de Podor et le degré de valorisation des produits et de structuration des acteurs Mme Khadiata Ba, Dental Bamtaaré Toro, Association des femmes, sur les défis et opportunités majeurs pour les transformateurs artisanaux M. Moussa Sow, ADENA, sur les expériences mises en œuvre pour une meilleure structuration des acteurs et valorisation des produits des chaînes de valeurs élevage
<i>Panel n°3 : Droits fonciers, investissement responsable et souveraineté alimentaire</i>	Pr Sambou Ndiaye, enseignant-chercheur à l'UGB et chercheur associé à IPAR, modération M. Abdoulaye Daouda Diallo PROCASEF, sur le modèle d'intervention en matière des droits fonciers M. Ousmane Ly, CRAFS, sur la position et les propositions de la société civile sur le foncier M. Cheikh Tidiane Niang, FONGAD, sur les leçons apprises du mode d'arrangement foncier entre propriétaires terriens et agrobusiness M. Boubacar Sall, président GIE FONGAD GUIA, sur les conditions d'un partenariat gagnant-gagnant entre les propriétaires terriens et les agrobusiness Parole aux acteurs : chefs de village, présidents de commissions domaniales, propriétaires ou gestionnaires terriens traditionnels, maires, etc.
<i>Panel n°4 : Les contributions de l'irrigation à la résilience climatique, à l'amélioration de la nutrition et à l'atténuation des conflits</i>	Dr Boubacar Barry, Hydraulicien, chercheur associé à IPAR, modération M. Paul Marie Faye, SAED, délégué de Podor, sur la promotion de l'agriculture irriguée Mme Aïda Djigo Wane, Pôle Eau Dakar, sur l'investissement dans le secteur de l'irrigation M. Jean Willemin, Geneva Water Hub, sur les enjeux mondiaux liés à l'eau M. Mor Talla Sall, CSS, sur l'irrigation et investissements du secteur privé

	M. Abdourahmane Guèye, ARD de Saint- Louis , sur l'irrigation et souveraineté alimentaire
<i>Présentation de la synthèse des résultats de l'étude sur la tenure de l'Eau, suivie d'échanges sur les conditions de mise en place une Plateforme Eau-Terre-GRN</i>	Pr Sambou Ndiaye, enseignant-chercheur à l'UGB et chercheur associé à IPAR , modération M. Serigne Seignane, CNCR , sur la présentation de la synthèse des résultats de l'étude sur la tenure en Eau : Projet KnoWat (CNCR/FAO) M. Chérif Sambou Bodian, IPAR , sur un retour d'expériences sur les Plateformes de gouvernance foncière à Podor, Boké et Kayes
<i>Echanges/Discussions après chaque panel d'experts</i>	Tout le public , pour compléter le diagnostic et faire des propositions stratégiques pour « déverrouiller » les potentialités agro-alimentaires du département de Podor

1.1 Souveraineté alimentaire et transition agroécologique, quelle contribution des territoires ?

Le cadrage réalisé par le Dr Ibrahima Hathie a permis de camper les enjeux à l'échelle nationale et internationale et les défis à relever pour une contribution réussie des territoires à la souveraineté alimentaire. Les regards croisés, avec la modération du Dr Ibrahima Dia, des représentants de l'Etat (le Préfet et le DG de la SAED), du secteur privé (Club des investisseurs du Sénégal), du chef de file des OP, des femmes et des jeunes, ont contribué à « déverrouiller » le potentiel économique du département, l'un des plus importants du Sénégal dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique du pays.

Pour rappel, la souveraineté alimentaire est comprise comme le droit des peuples à une alimentation saine et nutritive, culturellement acceptée, durablement produite avec des pratiques respectueuses de l'environnement. Plusieurs principes fondent la souveraineté alimentaire dont la prise en compte des besoins alimentaires spécifiques des peuples au cœur des politiques publiques (alimentaires). La souveraineté alimentaire est de plus en plus une exigence pour les peuples et les États surtout que différentes crises (sanitaire, géopolitique, climatique, économique, énergétique et alimentaire) se superposent. De plus, les enjeux démographiques, l'urbanisation croissante, la tendance à la hausse des besoins en Services Sociaux de Base (SSB), etc. En réalité, il s'agit de réfléchir sur les perspectives de nourrir une population urbaine croissante alors qu'il y a une tendance vers moins de population rurale, sur les potentialités et les possibilités de contribution du département de Podor à l'atteinte de la souveraineté alimentaire au Sénégal.

A l'échelle nationale, les interventions devraient porter sur les chaînes d'approvisionnement à commencer par la production, sur la recherche et l'innovation technologique et la nutrition qui doivent être intégrées dans les réflexions. De plus, les questions liées à l'environnement alimentaire doivent être traitées pour faciliter aux consommateurs d'accéder aux produits sains. Par ailleurs, le focus peut être mis sur les marchés publics alimentaires (marchés institutionnels) qu'il faudrait organiser de telle sorte que le consommateur local soit développé de manière sécurisée avec un cadrage réglementaire, des politiques incitatives, etc. *In fine*, il s'agit de booster toute la chaîne de valeur mais aussi d'habituer les enfants à manger sain et local grâce à une éducation environnementale et sociale basée sur des valeurs. Cependant, il ne faut pas perdre de vue certaines barrières à lever ou contourner pour certaines catégories d'acteurs qui pourraient être négativement affectées par ce changement de paradigme. Par conséquent, il faut aussi une approche de cohérence entre différents Ministères (y compris le Ministère de la Culture) pour une politique alimentaire harmonieuse d'où une coordination horizontale et verticale pour une gouvernance inclusive et participative, un engagement communautaire.

A l'échelle du département de Podor, cette stratégie pourrait se traduire par l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ou d'un Programme départemental sur la souveraineté alimentaire ou encore d'un Programme test sur l'agriculture intégrée avec deux à trois fermes pilotes (*Diéri, Walo et Jejengol*), en mobilisant le patronat sous la houlette du CDP et la mairie de Podor. Ces projets/programmes doivent être des Podorois, incluent les enjeux économiques (structuration des filières principales, rapprochement de la demande de l'offre, transformation des produits pour créer de la valeur ajoutée), les enjeux environnementaux (produits frais et circuits courts, promotion de l'agroécologie, lutte contre le gaspillage alimentaire), les enjeux socio-anthropologiques (valorisation du patrimoine culturel, alimentation des plus démunis, implication de tous les acteurs notamment ceux de l'économie sociale et solidaire, etc.).

Le département de Podor dispose de plusieurs potentialités à son sein pour contribuer largement à la réussite de la stratégie nationale de souveraineté alimentaire du Sénégal (en cours de finalisation) dans les secteurs de la production végétale, de la production animale (élevage et pêche).

1.2 Débloquer ou déverrouiller le gisement de potentiels agricoles

Avec 68% du territoire de la région de Saint-Louis et une population jeune à hauteur de 57%, le département de Podor dispose de 140 000 ha irrigables et 27 000 ha aménagés avec les Périmètres Irrigués Villageois (PIV) et les particuliers depuis les années 1965 dont 12 à 13 000 ha sont aptes à la riziculture et le reste pour les autres cultures de diversification. Il dispose, en plus, de 4 cours d'eau : le Fleuve Sénégal, le Doué, le Ngallenka et le Gayo.

La question majeure est la suivante : comment exploiter de manière optimale et respectueuse des considérations environnementales ces énormes potentialités du département de Podor ?

1.2.1 Recommandation 1 : revoir la stratégie d'aménagements hydro-agricoles

Le rythme d'aménagement étant considéré comme lent à cause de la place importante qu'occupent les financements extérieurs qui sont souvent acquis après un temps jugé assez long entre la conception et la mise en œuvre des projets, il est nécessaire d'accélérer le rythme des aménagements hydro-agricoles et de promouvoir les aménagements familiaux, les financements communautaires, la mobilisation de l'épargne locale et nationale avec l'appui de la diaspora pour financer des projets agricoles capables de contribuer à l'atteinte de la souveraineté alimentaire, créatrice d'emplois pour les jeunes et les femmes.

Dans les aménagements hydro-agricoles mis à disposition des agriculteurs, il a été relevé une exploitation inefficace voire déficitaire des aménagements avec l'effacement de l'Etat au profit des agriculteurs qui demandent souvent l'appui de l'Etat pour réhabiliter les ouvrages. Cela pourrait s'expliquer par le transfert non progressif mais brutal des ouvrages aux agriculteurs qui ont souvent du mal à accéder au financement.

Ainsi, il est nécessaire de développer des stratégies de valorisation efficace et optimale des aménagements hydro-agricoles en opérant des transferts d'ouvrages en fonction des capacités des acquéreurs qui sont appelés à mettre en place un dispositif de suivi des parcelles avec une présence continue. Les agriculteurs sont également appelés à suivre les techniques de repiquage standard pour éviter de réduire la Surface Agricole Utile (SAU) des parcelles.

D'un autre côté, l'Etat, intégrant les Collectivités territoriales, est invité à se réengager et avoir son mot à dire dans les aménagements à travers des contrats de performance voire de production qui soient suivis et évalués et, dans le cadre de non-respect des clauses de valorisation, réaffecter les aménagements hydro-agricoles à d'autres agriculteurs. A ce niveau, il est stratégique d'impliquer les Collectivités territoriales et les représentants des filières dans le processus d'attribution des terres aménagées. Il est tout aussi stratégique d'agrandir les aménagements affectés aux familles en passant de 0,5 ha à au moins 4 ha pour garantir le remboursement de la dette, de nourrir les familles et de contribuer à l'effort national pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire.

1.2.2 Recommandation 2 : développer la culture de l'irrigation moderne

L'irrigation est une science, une technique et une pratique ancienne dans les civilisations agricoles. Les pratiques d'irrigation devraient évoluer en passant de l'irrigation à l'arrêt vers l'aspersion et/ou le système de goutte-à-goutte, partout où c'est possible, pour non seulement économiser l'eau mais aussi éviter de réduire la SAU à cause des espaces inondés souvent inexploités/inexploitables. En plus du paramètre de l'économie de l'eau moins coûteux en dépenses d'énergie qui représentent 30 à 45% des charges d'exploitation selon les témoignages des acteurs. Toujours, dans un souci de rationaliser l'usage de l'eau, il est impératif d'associer les nouvelles technologies d'irrigation comme le traitement des eaux usées avec les résultats de la recherche agronomique tels que les variétés de cultures homologuées et adaptées au changement climatique, à la salinité, etc. pour optimiser les rendements et les revenus.

1.2.3 Recommandation 3 : repenser la gouvernance multi-scalaire de l'eau

Au niveau international, des réflexions sont développées autour du nexus eau, paix, sécurité et développement. Si l'eau est une source de coopération et de développement, elle peut être aussi à l'origine de conflits si la gouvernance n'est pas inclusive et participative entre les acteurs tels que les États, les communautés et les investisseurs. Ainsi, « *l'hydro-diplomatie [étant] le fait de rassembler autour de la table, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, tous les acteurs liés à la gestion de l'eau [pour] favoriser les bienfaits économiques et sociaux pour les bassins transfrontaliers et [...] travailler pour éviter la militarisation des conflits liés à l'eau* »¹ constitue aujourd'hui une approche à développer. Par conséquent, des Plateformes de dialogue sont constituées dans différents contextes notamment dans la région du Sahel pour échanger sur le rôle de l'eau et la manière stratégique de l'utiliser au service de la paix, de la sécurité et du développement.

Au niveau des territoires, il est nécessaire de rationaliser les usages, les utilisations de l'eau mais aussi de responsabiliser davantage les acteurs de l'eau dans les territoires qui sont appelés à mieux se structurer à travers des cadres de dialogue multi-acteurs pour aborder la question des conflits liés à l'eau tout en intégrant impérativement les données du changement climatique et des risques de pollution des eaux. Non seulement ces cadres de dialogue doivent anticiper les conflits liés à l'eau mais aussi ils doivent être des instances de diffusion et de vulgarisation des nouvelles techniques permettant de rationaliser les usages de l'eau. Ces cadres doivent également contribuer au renforcement de la collaboration entre les États et les territoires en vue de connecter les gestionnaires et les usagers de l'eau. Par conséquent, ils doivent être dotés de mécanismes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et de sauvegarde de la cohésion sociale qui sont revus à la lumière des difficultés notées dans l'application des POAS pour la cohabitation des différents usages de l'eau, du Charte du Domaine Irrigué (CDI) pour définir les

¹ <https://ideas4development.org/hydro-diplomatie-conflits-eau/>

conditions d'accès à l'eau. A ce propos, les Comités d'usagers doivent être renforcés pour veiller à la bonne gestion des ressources en eau.

Concrètement, l'étude du projet KnoWat initiée par le Cadre National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) avec l'appui de la Food and Agriculture Organization (FAO), a été présentée au Forum. Les échanges ont permis de réfléchir sur les caractéristiques et les contours d'une Plateforme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) telles que l'eau, le foncier et la forêt dans le département de Podor. Cette Plateforme devrait répondre aux exigences déclinées dans les recommandations telles que le caractère multi-acteurs, transversal, intégré, avec un ancrage agro-sylvo-pastoral et halieutique, mais doté de contenu pour garantir l'animation et de mécanismes de financement pérennes accompagnés d'un dispositif d'animation technique et de coordination. Un Comité d'initiatives composé d'une pluralité d'acteurs a été mis sur pied pour travailler sur la constitution des collèges thématiques, la perspective de restructurer la Plateforme foncière pour donner plus de place aux femmes, aux OP, aux jeunes. Ce Comité d'initiatives doit également cartographier les acteurs et diagnostiquer les dispositifs de gouvernance, déterminer l'ancrage institutionnel, concevoir un dispositif d'animation technique, d'organisation et de fonctionnement de la Plateforme. Pour garantir la pérennité de la Plateforme, des mécanismes de financement durable doivent être proposés.

1.2.4 Recommandation 4 : faire de la place à l'agrobusiness dans la stratégie de valorisation des potentialités du département

L'agrobusiness devrait avoir sa place dans la souveraineté alimentaire. Il n'est pas nécessaire que les investisseurs soient uniquement des étrangers mais aussi des fils du département de Podor. Grâce des partenariats gagnant-gagnant, des espaces devraient être affectés à l'agrobusiness dans le but de compléter les efforts de l'agriculture familiale. En effet, à quel niveau le secteur privé (national ou étranger) pourrait investir ? Comment le PPP doit se faire ?

A cet effet, il a été préconisé de privilégier la mise en place de solutions endogènes par l'actionnariat populaire et la mobilisation des ressources des communes, des filles et fils du département résidents des villages, des villes et de la diaspora.

1.2.5 Recommandation 5 : développer l'intercommunalité autour de projets structurants

La taille des différentes communes est considérée comme une limite à de grands projets d'envergure, surtout en termes de mobilisation financière et de rentabilité. Ainsi, l'intercommunalité se présente comme un moyen de favoriser la collaboration et la synergie autour de projets structurants entre les communes qui font face à des problématiques de développement similaires dépassant les frontières communales et qui sont confrontées à des difficultés de financement.

1.2.6 Recommandation 6 : poursuivre le désenclavement de l'Ile à Morphy

Le renforcement du tissu infrastructurel du département de Podor à travers des pistes de production et des voies de communication demeure une exigence de développement. Après les efforts importants de l'État avec la réhabilitation de la RN2, la réalisation en cours de la route goudronnée de l'Ile à Morphy et des ponts sur le Doué et autres affluents, l'effort doit être poursuivi pour connecter les villages et les zones de production mais surtout mettre le focus sur Diéri où les contraintes demeurent importantes surtout en hivernage. Il s'agit, en réalité, de travailler davantage sur le désenclavement pour relier les unités économiques de production et de transformation aux marchés de consommation.

1.2.7 Recommandation 7 : vulgariser le Système de Récépissé d'Entrepôt (SRE)

Le plus souvent, il n'y a pas la pratique de planification des campagnes agricoles pour sécuriser les marchés d'écoulement de la production agricole. Cela explique, en partie, les difficultés de commercialisation. Par conséquent, il s'agit, pour les OP et les autres acteurs, d'organiser à la veille des campagnes agricoles des travaux de planification basés sur des études de marchés qui permettent de caractériser la demande et les prix sur les marchés afin d'ajuster la production en conséquence pour faciliter l'écoulement de la future production. De plus, ce processus pourrait davantage formalisé avec le développement de l'agriculture contractuelle qui constitue également un moyen de faciliter l'accès au financement des campagnes agricoles.

Par ailleurs, le Système de Récépissé d'Entrepôt (SRE), avec une base juridique, est un outil à vulgariser et élargir à d'autres filières agricoles pour garantir la commercialisation des produits agricoles et l'accès au financement des producteurs. En effet, la production agricole est confiée à un entrepôt agréé en échange d'un récépissé d'entrepôt qui sera utilisé pour avoir un prêt financier auprès des banques. Ainsi, les produits pourront être écoulés au bon moment à des prix rémunérateurs pour le producteur.

1.3 Investir dans l'élevage à Podor pour la souveraineté alimentaire

Le panel de l'élevage modéré par Dr...de responsable PRAPS a représenté le ministère de l'élevage...a bénéficié de la participation du chanteur international Baba Maal qui a rappelé l'importance de la femme notamment dans l'élevage : rappeler ses propos.

Le département de Podor présente 3 zones distinctes dans lesquelles la pratique de l'élevage se caractérise différemment. Dans le *Walo*, où l'élevage est l'œuvre d'agropasteurs, le cheptel surtout est composé de petits ruminants mais aussi de volaille aux effectifs moyens permettent de valoriser les sous-produits agricoles et agroindustriels. Dans la *zone intermédiaire*, long du Fleuve Sénégal, où il y a de la concentration humaine, des activités intenses, on trouve des effectifs encore plus réduits (rarement 50 têtes) avec l'élevage sédentaire auquel les agropasteurs associent le commerce. On note, par ailleurs, une forte intensification d'amélioration génétique des bovins et des ovins avec les plus grandes organisations d'éleveurs, en phase avec la politique de l'État, et des cultures fourragères complétées par l'achat d'aliment de bétail. Dans le *Diéri* qui concerne 70 à 90% de l'espace du département, l'élevage extensif y est basé sur la mobilité des pasteurs dans le haut *Diéri*, avec des effectifs allant de 1 000 à 2 000 têtes, une maîtrise parfaite des pratiques, notamment la transhumance du *Diéri* au *Walo* voire en Mauritanie.

Des Unités Pastorales (UP) sont constituées autour des forages qui se sont multipliés dans le *Diéri* (12 UP dans le département). Un réseau plus ou moins dense de techniciens publics et privés est présent dans le département de Podor sans oublier le développement de l'esprit d'entrepreneuriat. Toutefois, des contraintes relatives à la difficile application des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), à la cherté de l'aliment bétail surtout en période sèche, à la faiblesse de l'intégration des cultures fourragères dans les POAS, à l'émergence de nouvelles maladies, au déficit d'infrastructures (vaccination, abattoirs, marchandes, etc.), au vol de bétail, aux pratiques illicites d'activités vétérinaires, au manque d'unités de fabriques d'aliment bétail, etc. doivent être traitées et levées pour booster le secteur de l'élevage dans le département de Podor.

1.3.1 Recommandation 8 : pacifier la cohabitation entre éleveurs et agricultures dans l'espace

L'accès au foncier est devenu un problème pour les éleveurs car les couloirs de passage sont souvent occupés par l'agriculture et les zones de pâturage sont perturbées par les aménagements hydro-agricoles. Ce qui entraîne des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Par conséquent, il faudrait développer des mécanismes qui permettent la coexistence pacifique entre ces deux entités socio-économiques dans l'espace de façon harmonieuse par le biais d'un dialogue inter-acteurs et d'une concertation élargie.

En effet, les Ententes interdépartementales pour l'élevage pourraient être développées à des échelles plus grandes pour une gestion communautaire du foncier pastoral en rapport avec les Collectivités territoriales, les aménagements hydro-agricoles, les POAS dans le but de favoriser l'aménagement de zones dédiées (à l'image du Ranch de Dolly) pour les cultures fourragères (et arbres fourragers) et pour refuge des animaux en cas de chocs climatiques, mais aussi de favoriser la mobilité contrôlée du bétail en désenclavant le *Diéri* (Tarédji-Dahra-Linguère) pour les éleveurs.

De la même manière, il est stratégique d'intégrer les cultures fourragères dans les aménagements hydro-agricoles et dans les POAS pour non seulement créer les conditions d'une coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs mais aussi pour garantir la production de lait toute l'année en vue de faire fonctionner les unités de transformation souvent confrontées à l'indisponibilité de la matière première de manière permanente et stable.

1.3.2 Recommandation 9 : apaiser et sécuriser la transhumance transfrontalière

Régie par une Convention entre le Sénégal et la Mauritanie, la transhumance transfrontalière constitue une réponse à l'élevage moderne dans un contexte de changement climatique. A ce titre, les acquis et les leçons apprises du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) devraient être valorisés par les acteurs du département de Podor. Les mesures de lutte contre la divagation des animaux pourraient être complétées par l'accompagnement des Collectivités territoriales pour la fourniture de clôtures alors que pour lutter contre le vol de bétail, la généralisation du recours au bracelet électronique est proposée comme solution sans oublier la promotion de l'assurance bétail contre le vol et autres risques.

1.3.3 Recommandation 10 : promouvoir les métiers de l'élevage grâce à la transformation

Si le développement du département de Podor est tiré par l'élevage, peu d'investissements lui y sont consacrés en dépit des retombées économiques. En effet, le secteur de l'élevage y contribue à hauteur de 12 000 emplois, avec une valeur ajoutée de 27 milliards F CFA, avec 300 000 bovins, 20 000 chevaux/ânes, etc. Avec 30 à 40 types de métiers, l'élevage de Podor contribue à la production de viande en fournissant 300 000 petits ruminants dans les grands marchés de consommation durant la Tabaski.

Ainsi, la promotion de la transformation devrait passer par la levée des contraintes telles que l'emballage qui reste un défi majeur dans le contexte de l'interdiction du plastique, le manque d'électricité et de matériels adéquats et les difficultés de commercialisation. La labellisation des produits pourraient aider les transformateurs à mieux valoriser leurs produits et les écouler à des prix avantageux et soutenir la création d'emplois. Pour s'adapter aux réalités de contexte, il est stratégique d'orienter les réflexions vers les mini-laiteries mobiles pour valoriser le lait dont la logistique fait souvent défaut dans certains endroits du territoire.

Pour accroître l'investissement dans l'élevage et bien d'autres filières économiques, il est stratégique pour les investisseurs de disposer de l'information territoriale jusqu'à la plus petite échelle possible. A cet effet, il convient de vulgariser le Système d'Information Territorial (SIT) qui fournit des données probantes aux investisseurs sur les opportunités d'affaires, la situation de l'emploi, les caractéristiques de la main d'œuvre locale, etc. pour faciliter la connexion entre le marché de l'emploi et les demandeurs d'emplois. Pour aller plus loin, le SIT devrait être intégré au Système d'Information des Marchés du Bétail (SIMB), au Système d'Information Météorologique (SIM) et au Système d'Information Foncier (SIF) pour développer la culture du recours aux données territoriales pour élaborer une trajectoire de développement plus réfléchie. En effet, la sécurisation des droits fonciers, combinée à des investissements responsables, permet d'asseoir les bases d'une souveraineté alimentaire dans le département de Podor.

1.4 Sécuriser les droits fonciers et promouvoir les investissements responsables

Le Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF) s'inscrit dans l'objectif de faire du foncier un outil de développement responsable en voulant connecter le SIF au système des impôts et domaines, en éditant un manuel de sécurisation des opérations foncières, en réduisant le délai de délibération foncière à 6 mois, en créant les conditions d'une tenure foncière paisible au sein des communautés par l'enregistrement des parcelles grâce au SIF avec une place pour l'accès des femmes au foncier.

1.4.1 Recommandation 11 : renforcer les capacités des communes dans la gestion sécurisée du foncier

Dans les communes d'intervention du PROCASEF (dont 10 communes dans le département de Podor), il s'agit de les doter d'un Agent et d'un Bureau foncier, après formation de l'Agent, pour gérer spécifiquement les questions foncières. Les charges financières liées à cette réforme doivent être intégrées dans le budget des communes pour pérenniser le dispositif. Ainsi, il va falloir moderniser les archives communales, améliorer les documents fonciers par toutes les informations concernant les parcelles identifiées, réduire les frais de bornage et surtout mettre en place des Comités de gestion des plaintes au sein des communes pour désamorcer les conflits fonciers avant qu'ils n'atterrissent dans les instances supérieures. A ce niveau, il est stratégique de valoriser le cadastre rural traditionnel à travers le Numéro d'Identification Cadastral (NICAD), un instrument de sécurisation foncière.

1.4.2 Recommandation 12 : privilégier toujours la gestion concertée du foncier par le dialogue communautaire intégrant les réalités socio-culturelles locales

Au-delà du principe du partenariat gagnant-gagnant et du statut de bien commun souvent reconnu à la terre par les populations locales et relayé par le Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS), les questions foncières doivent toujours être traitées de manière concertée à travers le dialogue communautaire et l'assemblée populaire qui permettent d'inclure les familles, les communautés pour aboutir à des consensus permettant de garantir le droit de « propriété » foncière des populations et le respect des réalités locales face à l'agrobusiness et la rentabilité du foncier. C'est pourquoi, il est recommandé d'élargir les commissions domaniales pour intégrer d'autres acteurs comme les « propriétaires terriens » et les chefs de zone POAS, d'outiller et d'accompagner les communes pour mieux comprendre l'Acte 3 de la décentralisation, mieux défendre les intérêts des populations dans le cadre d'arrangements fonciers tout en assurant un accompagnement institutionnel et technique des processus de

négociations foncières entre les communautés locales et les investisseurs privés nationaux et internationaux.

L'exemple du Fonds de Garantie et d'investissement de la Diaspora (FONGAD) et du Groupement d'Intérêts Economiques (GIE) FONGAD Guia prouve à suffisance qu'il est nécessaire et toujours utile pour les populations de s'armer d'un appui technique et institutionnel dans le cadre d'arrangements fonciers pour faire de la terre un puissant outil de développement endogène sans risques majeures de conflit ou de blocage.

2 Formation des jeunes, des femmes et des élus locaux du développement de Podor

La question de l'emploi des jeunes demeure cruciale pour la stabilité socio-économique du pays, notamment pour le département de Podor qui regorge, pourtant, de beaucoup de potentialités. Au-delà des réflexions stratégiques menées lors des panels d'experts, des activités de formation ont été délivrées à l'endroit des jeunes sur le leadership, l'entrepreneuriat, la gestion des micro-entreprises, la conception de projets, les techniques de recherche d'emploi et la communication digitale pour le développement entrepreneurial et organisationnel. Des activités de formation ont été également tenues avec les femmes sur la transformation des céréales sans oublier la formation des élus locaux sur leurs missions, les questions de fiscalité et d'état civil, les outils de mise en œuvre des plans de développement.

2.1 Leadership, entrepreneuriat, gestion et emploi pour les jeunes

A Ndioum, du 13 au 15 décembre 2022, 04 institutions comme l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS), l'USAID et l'IPAR se sont mobilisées avec des ressources humaines expérimentées et dotées de compétences avérées pour former 90 jeunes sélectionnés par un Comité technique multi-acteurs à travers un appel à candidature dont 25% de l'effectif déjà formés en marketing digital sont orientés vers la formation sur l'entrepreneuriat et la gestion des micro-entreprises ou sur les techniques de recherche d'emploi et d'élaboration de projets.

Avec l'appui logistique de l'UVS, les experts de l'ANPEJ, de l'USAID et de l'IPAR ont porté chacune la formation de 30 jeunes sur les thématiques de formation (entrepreneuriat et gestion de micro-entreprises, élaboration de projets et techniques de recherche d'emploi et communication digitale pour le développement entrepreneurial et organisationnel). Un master classe sur le leadership a été dispensé en tronc commun par un consultant expert international au profit des jeunes de Ndioum (90 jeunes) et de Podor (150 étudiants).

2.2 Formation des femmes en transformation de céréales locales

Dans l'objectif de contribuer à l'autonomisation des femmes du département de Podor, à la valorisation des céréales locales et à l'amélioration de la transformation et de la mise en marché des céréales locales, le Forum Economique de Podor a été une opportunité pour renforcer les capacités des femmes en matière de transformation des céréales.

A cet effet, trente-quatre (34) femmes du département de Podor, individuelles ou représentantes de GIE, ont participé à la formation sur la transformation des céréales locales. Cette formation s'est tenue du 12 au 15 décembre 2022 à la Bibliothèque municipale de Podor. Elle a été assurée par Mme Aïssata Sy, formatrice expérimentée en transformation des céréales locales et saponification, présidente du Réseau Alliance des Masses Intégrées pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et l'Emergence de Podor (AMIDEFEP).

Les sessions de la formation ont porté sur :

- ☒ Termes de législation (hygiène, santé, sécurité) ;
- ☒ Techniques de transformation (peser, épierrier, laver, tremper, détremper, sécher, broyer, etc.) ;
- ☒ Transformation des céréales locales en Arraw, granulés ;
- ☒ Transformation des céréales locales en Couscous : mil (40%), riz (20%), maïs (40%) ;
- ☒ Transformation des céréales locales en Thiakry : maïs (80%), mil (20%).



Séance de formation des femmes à la transformation des céréales locales

2.3 Renforcement des capacités techniques des élus locaux pour une meilleure performance de l'administration locale

A Ndioum et à Podor, grâce au partenariat entre l'ARD, le CDP et l'IPAR, des élus locaux ont été formés sur leurs missions, les questions de fiscalité et d'état civil, les outils de mise en œuvre des plans de développement.

3 Foire départementale des produits agricoles du terroir à Guia

La première édition de la Foire départementale des produits agricoles du terroir s'est déroulée du 12 au 16 décembre 2022 au Centre de groupage de Guia (Commune de Guédé village) avec comme invité d'honneur, le département de Saint Louis.

Pour rappel, l'objectif principal de la Foire a été d'assurer la promotion des produits et services agro-sylvo-pastoraux et halieutiques du terroir sous toutes ses formes (brute et transformée) dans la perspective de renforcer leur positionnement sur le marché national en général et international en particulier. Elle a permis de présenter les énormes potentialités agricoles et tirer profit des succès et expériences des autres départements. Plus d'une centaine d'exposants représentant 55 entreprises ont assuré l'exposition. S'agissant des représentations institutionnelles, huit (08) structures ont participé à la Foire. Il s'agit de la SAED, de La Banque Agricole (LBA), de l'Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli Wirndé (UJAK), de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit Koyli Wirndé, de la Mairie de Guédé village, de l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) à travers les Espaces Numériques Ouverts (ENO) de Ndioum et de Podor, du Conseil départemental de Podor et de l'IPAR.

Le troisième jour de la Foire, le ministre d'Etat, directeur de Cabinet du président de la République, accompagné d'autres officiels, a effectué une visite des stands des

entreprises. Cette visite a été l'occasion pour les autorités d'échanger avec les acteurs locaux sur leur savoir-faire et leurs besoins pour améliorer le taux de transformation agricole dans le département (10% à Podor et 13% au niveau national).



Visites du ministre d'Etat, directeur de Cabinet du président de la République (à gauche) et du maire de Podor (à droite)

Pour assurer l'intermédiation entre les acteurs et les structures d'accompagnement, des rencontres d'affaires/B2B ont été organisées. Au total, deux (2) rencontres ont été tenues avec le Fonds National pour le Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) et avec la Fondation BHS.



B2B avec la Fondation BHS



B2B avec le FNDASP

4 Formalisation d'entreprises pour capter des opportunités d'affaires

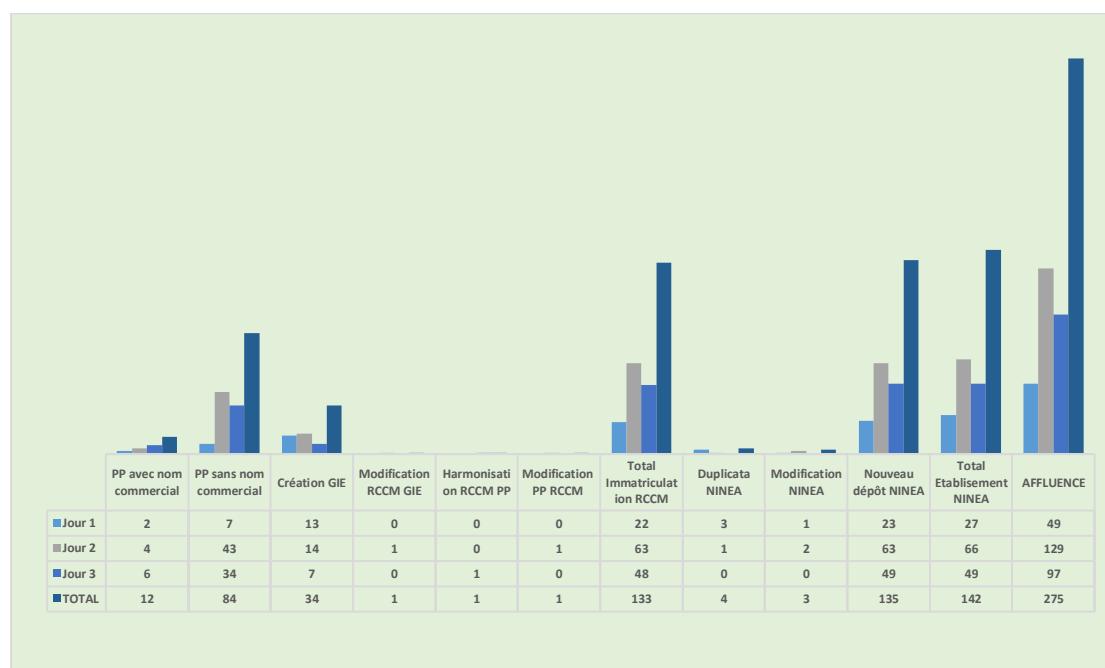
Avec l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX), des entreprises ont pu être formalisées lors du Forum économique de Podor, du 14 au 16 décembre 2022. Cette formalisation est d'autant plus importante quand elle contribue à faciliter l'accès au financement pour développer les activités productives dans le secteur de la transformation des produits agricoles. En effet, la formalisation ouvre aux entreprises la voie du financement, l'accès aux documents administratifs, au renforcement des capacités technologiques, à l'obtention des primes à l'investissement, à la croissance de l'entreprise. Par ailleurs, elle rend l'entreprise moins exposée aux sanctions de l'Etat et lui permet de participer aux appels d'offres publics ou de devenir les fournisseurs ou distributeurs de grandes sociétés.

Encadré : Avantages de la formalisation

Quand un entrepreneur décide de se formaliser :

- Il sécurise le nom de son entreprise ;
- Il aura la chance de pouvoir postuler aux différents marchés grâce à son quitus fiscal qui lui est délivré lors de sa déclaration d'existence aux services des Impôts et des Domaines ;
- S'il fait sa déclaration d'existence, il n'aura pas à payer d'impôts si l'entreprise ne génère pas de bénéfices. En effet, l'entrepreneur doit se rendre aux services des Impôts et Domaines tous les mois afin de déclarer que son entreprise ne génère pas de bénéfices ;
- Finalement, en faisant la déclaration d'existence, il évitera au service des Impôts et des Domaines de le poursuivre pour non déclaration d'activités et paiement de fonds.

En résumé, le Guichet Mobile de Promotion et de Services aux Entreprises (GMPSE) a permis de traiter deux catégories d'actes de formalisation. En effet, 48% des actes ont concerné l'immatriculation Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) alors que 52% ont trait à l'établissement de Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations (NINEA). La première catégorie est composée de Personnes Physiques (PP) sans nom commercial et avec nom commercial, de créations de GIE, de modifications RCCM GIE, d'harmonisations RCCM PP et de modifications PP RCCM. Dans la seconde catégorie de formalisation, on a eu des délivrances de duplicata NINEA, des modifications de NINEA et de nouveaux dépôts de NINEA.



Graphique 1 : Dynamique de l'affluence des entreprises pour la formalisation, du 14 au 16 décembre 2022

Encadré : Rénovation de l'école primaire 1 de Mbolobirane par la Fondation BHS

En marge du Forum économique de Podor, la Fondation BHS a organisé, le 13 Décembre 2022, la cérémonie de réception des travaux de rénovation de l'école primaire 1 de Mbolobirane. Afin de contribuer au développement de l'éducation au Sénégal, la Fondation lutte contre la discrimination et la pauvreté et œuvre pour une éducation efficiente.

Les problématiques environnementales ont motivé la Fondation BHS le choix d'offrir aussi à l'école un lot de 200 tables bancs à base de plastique recyclé (90%) et de métal (10%) pour l'ossature, plus durables. Cet acte permet aussi de lutter le péril plastique et la coupe abusive de bois.

5 Perspectives de développement territorial de Podor

Des acteurs territoriaux comme l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis et la SAED ont pu dégager quelques perspectives de développement dans le département de Podor pour les années à venir et qui peuvent constituer des opportunités d'investissement pour le secteur privé national et international.

5.1 Avec l'ARD de Saint-Louis

- ✓ Perspectives de montée en puissance des Collectivités territoriales dans les domaines de la maîtrise de l'information territoriale et de la maîtrise d'ouvrage pour le renforcement du niveau de développement économique territorial ;
- ✓ Localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour mieux caractériser les territoires en matière de développement durable ;
- ✓ Appui à l'animation de tous les cadres de concertation articulés avec la Plateforme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs territoriaux à travers la conférence territoriale et le Coaching Territorial Continu (CTC) ;
- ✓ Valorisation de l'expérience de l'intercommunalité de Gamadji Saré et Dodel dans d'autres endroits ;
- ✓ Opportunités d'exploitation du gaz et du pétrole.

5.2 Avec la SAED dans la Vallée

- **En amont**, les aménagements hydro-agricoles, l'entretien de ces axes hydrauliques par des prestataires de services, le secteur de l'irrigation avec la poursuite de la solarisation des systèmes de pompage d'eau d'irrigation et le développement des différentes filières comme l'oignon, la tomate et le gombo qui mobilisent beaucoup de jeunes constituent des perspectives économiques pour les investisseurs ;
- **En aval**, la fourniture en matériels de récolte, la construction d'unités de stockage et de transformation, la connexion de la production végétale avec l'élevage pour valoriser les sous-produits notamment la paille, les résidus de cultures et autres activités transversales comme la commercialisation, la diffusion, l'entreposage, l'irrigation, l'aménagement, la formation professionnelle, etc. sont autant d'opportunités à saisir pour les investisseurs ;
- Poursuite des efforts d'aménagements hydrauliques à travers différents programmes (9 500 ha à Dagana et Podor) pour réhabiliter des casiers, des PIV ;
- Accompagnement des acteurs locaux comme une association locale pour le développement économique local de Podor, avec un appui budgétaire de 5 à 6 milliards F CFA ;

- Identification d’assiettes foncières sans difficultés par les Collectivités territoriales pour être valorisées avec l’aide de l’Etat du Sénégal dans le cadre de la promotion du PPP à partir d’arrangements fonciers d’une durée déterminée basés sur des Protocoles de confiance.

6 Suivi des conclusions issues des panels d’experts

A l’issue des échanges participatifs, plusieurs orientations ont été prises pour le suivi des conclusions des panels d’experts dont les résultats ont abouti à des recommandations majeures pour faire du département de Podor un maillon essentiel de la stratégie nationale de souveraineté alimentaire du Sénégal.

6.1 Engagement du Conseil départemental et des maires du département

Le Conseil départemental de Podor et l’ensemble des 22 maires sont vivement invités à institutionnaliser la tenue du Forum Économique de Podor tous les 2 ans, en relation avec tous les acteurs du département.

6.2 Comité de suivi

La mise en place d’un Comité de suivi de l’exécution des recommandations stratégiques formulées pour booster le développement socio-économique du département de Podor à partir du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche). Ce Comité pourra suivre la valorisation des conclusions du Forum économique de Podor, notamment les recommandations concernant le secteur de l’élevage lors des Journées nationales de l’Élevage au Sénégal. Il pourra le faire de manière générale pour contribuer à la stratégie nationale de souveraineté alimentaire du Sénégal en cours d’élaboration par le Ministère de l’Agriculture, de l’Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAERSA).

6.3 Cellule opérationnelle et de suivi des projets

La mise en place d’une Cellule opérationnelle et de suivi des projets au niveau du Conseil départemental dans l’objectif d’accélérer le traitement des dossiers concernant des projets de développement territorial.

6.4 Comité d’initiatives sur la Plateforme de gestion des ressources naturelles

La création d’un Comité d’initiatives sur la création d’une Plateforme sur la Gestion des Ressources Naturelles (eau, foncier et forêt) pour réfléchir sur les contours de cette future Plateforme multi-acteurs et transversale et de dégager une feuille de route pour la matérialisation.